



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/2001/11  
19 décembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

(Soixante-troisième session, 13-15 février 2001,  
point 7 de l'ordre du jour)

**ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

Note du secrétariat

## ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

La présente note, qui vise à compléter les informations contenues dans le document TRANS/WP.5/2000/11, est un récapitulatif des activités d'assistance aux pays en transition menées depuis juillet 2000. Ces activités sont présentées ici sous les rubriques suivantes :

### A. Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et Pacte de stabilité

#### 1. *Groupe de projet de la SECI sur la facilitation du passage des frontières*

Le Comité régional des transports routiers, créé en tant que mécanisme d'application et de contrôle du Mémoire d'accord sur la facilitation du transport international de marchandises par route dans la région de la SECI, a tenu sa troisième session à Héraklion (Grèce) du 4 au 6 octobre 2000. Le Comité régional a pris note du fait que la Croatie deviendrait partie au Mémoire d'accord le 20 octobre 2000. Il a également examiné les progrès accomplis dans l'application du Mémoire d'accord et a noté en particulier que la plupart des Parties au Mémoire seraient en mesure, à compter du 1er janvier 2001, de libéraliser l'accès au marché international de transport par route pour les véhicules routiers de transport de marchandises dits "verts" et "plus verts et plus sûrs".

#### 2. *Groupe de travail spécial sur la réduction des temps d'attente des trains-navettes aux frontières*

À sa septième réunion (tenue à Dobrinishte, en Bulgarie, les 9 et 10 novembre 2000), le Groupe de travail spécial de la SECI sur la réduction des temps d'attente des trains-navettes aux frontières a i) examiné l'état d'application de ses décisions et ii) effectué une visite technique à la gare frontière de Kulata pour évaluer les problèmes concrets liés au passage des frontières par les trains internationaux de voyageurs et de marchandises.

#### 3. *Projet de route entre l'Adriatique et la mer Ionienne*

Le secrétariat de la CEE a participé à la deuxième réunion d'experts sur le projet de route entre l'Adriatique et la mer Ionienne, qui s'est tenue à Ioannina (Grèce) les 28 et 29 septembre 2000.

### B. Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA)

Le Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières a tenu sa cinquième réunion à Almaty du 3 au 7 octobre 2000, avec la participation du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, de la CEE, de la CESAP, du bureau du Représentant résident de l'ONU, de la CE et de plusieurs institutions financières internationales et organisations internationales. L'Ouzbékistan et le Turkménistan n'ont pour l'instant participé à aucune des réunions du programme SPECA concernant les transports.

C. Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN)

La Division des transports a représenté le secrétariat à la conférence de la CEMN consacrée aux possibilités de développement commercial dans la région de la CEMN, tenue à Yalta du 7 au 9 septembre 2000.

D. Missions bilatérales

Le Conseiller régional pour les transports a effectué une mission bilatérale en Ouzbékistan du 29 novembre au 1er décembre 2000.

E. Deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports

La deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports s'est tenue à Saint-Pétersbourg les 12 et 13 septembre 2000, faisant suite à la première Conférence qui s'était également tenue à Saint-Pétersbourg, en mai 1998. Elle a rassemblé plus de 600 participants représentant plusieurs pays, organisations internationales, institutions financières internationales et organisations privées. Le principal résultat en a été l'établissement de corridors de transport euro-asiatiques et l'adoption d'un certain nombre de recommandations clefs relatives aux activités de suivi.

À l'invitation de la Fédération de Russie, le secrétariat de la CEE, représenté par son Conseiller régional pour les transports, a participé aux travaux du Comité d'organisation de la Conférence. Ce comité avait également pour tâche principale de rédiger un projet de déclaration de la Conférence, dont le texte final a été définitivement mis au point le 15 novembre 2000 après des consultations avec plusieurs parties intéressées (voir annexe).

F. Activités de la Commission européenne

La Division des transports du secrétariat de la CEE a participé à un certain nombre d'activités menées par l'Union européenne, dont les suivantes :

1. Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE-MN)

Le secrétariat de la CEE a participé à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'harmonisation des aspects institutionnels des procédures de transport et des régimes douaniers de la ZTPE-MN, tenue à Thessalonique (Grèce) le 7 novembre 2000.

2. Dans le cadre de la ZTPE-MN, le secrétariat de la CEE a présidé la réunion d'un Groupe de travail spécial d'experts douaniers, tenue à Thessalonique (Grèce) le 8 novembre 2000. Sur la base d'un questionnaire, les experts se sont penchés sur l'élimination des problèmes liés au passage des frontières dans la région en mettant l'accent sur les mécanismes de coopération entre services de contrôle frontalier, la publication des règlements douaniers, la simplification des procédures et règlements douaniers et l'organisation de stages de formation régionaux pour les douaniers.

G. Missions consultatives du Conseiller régional

Dans le cadre de l'assistance aux pays en transition, le Conseiller régional de la CEE a accompli, entre juillet et décembre 2000, les missions consultatives suivantes :

31 juillet – 4 août, Moscou et Ekaterinbourg (Fédération de Russie)

30 août - 1er septembre, Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)

6-14 septembre, Yalta et Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)

26-29 septembre, Athènes et Ioánnina (Grèce)

2-9 octobre, Almaty (Kazakhstan)

4-12 novembre, Thessalonique (Grèce) et Panichishte (Bulgarie)

24 novembre - 4 décembre, Almaty (Kazakhstan) et Tashkent (Ouzbékistan)

7 décembre, Bruxelles (Belgique)

10-13 décembre, Istanbul (Turquie).

---

Annexe

## DÉCLARATION

adoptée lors de la  
deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports  
tenue à  
Saint-Pétersbourg, les 12 et 13 septembre 2000

Les représentants<sup>1</sup> de gouvernements et de parlements de pays européens et asiatiques, d'organisations internationales influentes dans le domaine des transports, d'institutions financières internationales et d'associations de transporteurs, de transitaires et d'autres organisations privées intéressées par les transports, réunis à la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports tenue à Saint-Pétersbourg les 12 et 13 septembre 2000,

RAPPELANT *la Déclaration et les rapports* des deuxième et troisième conférences paneuropéennes sur les transports (Crète, mars 1994; Helsinki, juin 1997), la première Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (Saint-Pétersbourg, mai 1998) et d'autres conférences et réunions internationales concernant les transports,

EU ÉGARD aux déclarations des conférences et réunions sur les questions de transport entre l'Europe et l'Asie, notamment la Conférence internationale sur le rétablissement de la Route de la soie (Baku, septembre 1998), la deuxième Conférence internationale sur la remise en état de la Route de la soie (Tashkent, septembre 1999), les deuxième et troisième conférences internationales TRANSEURASIE (Almaty, mai 1998; Astana, juin 2000), les sessions du Conseil des ministres de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) (Varsovie, 1999 et Prague, 2000), les sessions du Conseil des ministres des pays membres de l'Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD) (Astana, 1999; Riga, 2000) et la Réunion des chefs de secrétariat des commissions régionales de l'ONU sur les transports (Le Caire, décembre 1999),

RECONNAISSANT le rôle crucial des transports parmi les mesures prises pour soutenir et promouvoir le développement économique et social des pays d'Europe et d'Asie,

RECONNAISSANT AUSSI la nécessité grandissante de disposer de liaisons de transport euro-asiatiques fiables, efficaces, sûres et écologiquement rationnelles afin de promouvoir le commerce, le tourisme et la coopération économique,

CONSIDÉRANT que l'ouverture progressive des marchés des transports et l'application de principes d'économie de marché dans les pays européens et asiatiques exigent une coopération plus étroite dans le domaine des transports,

---

<sup>1</sup> Voir annexe.

PRÉOCCUPÉS par le fait que les retards importants et fâcheux actuellement enregistrés aux points de passage des frontières sont à l'origine de l'accroissement injustifié des coûts et des facteurs d'inefficacité dans les transports, le commerce et le développement économique des pays d'Europe et d'Asie,

TENANT COMPTE du fait que les aspects économiques, sociaux, technologiques, écologiques et sécuritaires de la politique de transport continuent de susciter des défis et des possibilités pour tous les pays d'Europe et d'Asie,

CONVAINCUS que l'établissement de liaisons de transport euro-asiatiques cohérentes, efficaces, sûres et écologiquement rationnelles nécessite l'harmonisation des législations et règlements nationaux sur les transports conformément aux accords et conventions internationaux, la facilitation et l'harmonisation des procédures douanières et autres formalités frontalières, notamment les régimes de transit et en particulier la Convention TIR de 1975, la mise en place concertée d'une infrastructure de transport appropriée et la réalisation de travaux de recherche plus poussés sur les problèmes de transport, notamment au sein de l'ONU, de l'Union européenne (UE) et d'autres organisations et instances internationales,

RECONNAISSANT l'importance des activités mises en œuvre par la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'UE, la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), l'Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD), la Réunion de coordination des ministres des transports de la Communauté d'États indépendants (CEI), le Conseil des transports ferroviaires, les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales intéressées par le développement de liaisons et de services de transports internationaux et interrégionaux en Europe et en Asie, de même qu'entre les deux continents;

- A. Prennent acte des mesures et décisions prises en ce qui concerne les liaisons de transport euro-asiatiques, notamment :
- i) La signature de l'additif au Mémoire d'accord sur le corridor de transport paneuropéen No 2 (Berlin-Varsovie-Minsk-Moscou-Nizhny Novgorod);
  - ii) La signature des mémorandums d'accord sur les zones de transport paneuropéennes (ZTPE) de la mer Noire et sur la zone de transport mer de Barents/Euro-Arctique;
  - iii) L'extension au Caucase, à l'Asie centrale et à la Fédération de Russie des accords relatifs au réseau d'infrastructure de transport "E" par route, rail, voies navigables et modes combinés (AGR et AGC);
  - iv) L'exécution du projet intégré DITTA de la CESAP, comprenant les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que la facilitation des transports terrestres et la mise en œuvre de la Résolution 52/9 de la CESAP sur les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe;

- v) L'extension du programme Traceca à de nouveaux participants : Mongolie, République de Moldova et Ukraine, ainsi que la signature de l'*Accord multilatéral de base sur le transport international pour le développement du corridor Europe-Caucase-Asie (l'Accord de base)* (Baku, septembre 1998) et la mise en place de la Commission intergouvernementale et de son secrétariat permanent à Baku;
  - vi) La création (conjointement par la CEE et la CESAP) du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), la priorité étant donnée à la facilitation des transports et du passage des frontières pour le trafic international et le trafic de transit dans toute la région d'Asie centrale;
  - vii) L'accord entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée sur l'interconnexion de leurs réseaux ferroviaires respectifs dans la Péninsule coréenne;
  - viii) L'accord intergouvernemental sur le corridor de transport international "Nord-Sud", signé par l'Inde, la République islamique d'Iran et la Fédération de Russie le 12 septembre 2000, en marge de la présente conférence à Saint-Pétersbourg.
- B. Apportent leur appui aux corridors de transport terrestres euro-asiatiques dont la liste ci-après a été présentée à la présente Conférence par la CEE et la CESAP sur la base des conclusions d'une réunion récente<sup>2</sup>, en ce sens que ces corridors constituent l'épine dorsale du réseau de transport terrestre euro-asiatique :

### **Corridors de transport terrestres euro-asiatiques**<sup>3</sup>

#### ***I. Transsibérien***

Europe (CTPE Nos 2, 3 et 9) – Fédération de Russie – Japon, avec trois embranchements partant de la Fédération de Russie vers :

- Le Kazakhstan et la Chine,
- La péninsule coréenne,
- La Mongolie et la Chine;

#### ***II. TRACECA***

Europe orientale (CTPE Nos 4, 7, 8 et 9) – via la mer Noire – Caucase – via la mer Caspienne – Asie centrale;

---

<sup>2</sup> Réunion sur l'établissement de liaisons de transport euro-asiatiques (Genève, mai 2000), avec la participation de représentants de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la Communauté européenne, de la CEE-ONU, de la CESAP et de l'Union internationale des chemins de fer (IUC).

<sup>3</sup> Tous les corridors de transport sont terrestres, à l'exception du transsibérien, qui relie l'Europe au Japon via l'océan.

### ***III. Corridor méridional***

Europe du Sud-Est (CTPE No 4) – Turquie – République islamique d'Iran, avec deux embranchements vers :

- Asie centrale et Chine,
- Asie du Sud et Asie du Sud-Est/Chine méridionale;

### ***IV. Nord-Sud***

Europe septentrionale (CTPE No 9) – Fédération de Russie, avec trois embranchements :

- Caucase – golfe Persique,
- Asie centrale – golfe Persique,
- À travers la mer Caspienne – République islamique d'Iran – golfe Persique.

C. Réaffirment leur appui aux principes énoncés dans la section B de la Déclaration de la première Conférence de Saint-Pétersbourg (1998) et soulignent qu'il importe de suivre les principes directeurs ci-après pour la mise en place et l'exploitation des corridors de transport euro-asiatiques :

- i) Importance primordiale de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la durabilité pour l'exploitation des services et infrastructures de transport; application des législations nationales sur les transports et, le cas échéant, leur harmonisation avec les règlements internationaux correspondants; promotion de l'efficacité et du rendement des transports des points de vue du temps de transit et des coûts;
- ii) Efforts soutenus pour la libéralisation et l'harmonisation progressives des marchés des transports dans toutes les parties; concurrence équitable et transparente entre transporteurs et modes de transport et accès libre et sans entrave aux marchés pour tous les usagers;
- iii) Adoption et application des normes et meilleures pratiques internationales se rapportant à la facilitation du trafic international et du trafic de transit;
- iv) Mesures visant à éviter les taxes, les frais et autres conditions discriminatoires à l'égard des usagers des transports; promotion de mesures de facilitation en faveur des entrepreneurs de transport international, notamment la réduction et/ou l'élimination des retards excessifs qu'ils subissent aux points de passage des frontières; uniformisation des formalités d'octroi des visas d'entrée à tous les équipages dûment certifiés sur tous les modes;
- v) Augmentation de la capacité et du rendement des infrastructures existantes par des moyens techniques et administratifs d'un bon rapport coût-efficacité, avant d'engager d'importants investissements en équipement;



- vi) Mise en place de systèmes d'information uniformes et harmonisés, notamment l'échange de données informatisé (EDI) et le traitement électronique des données, en protégeant celles-ci contre une utilisation abusive;
  - vii) Promotion et facilitation de dispositifs de partenariat entre le public et le privé en vue du développement des transports dans le contexte euro-asiatique;
  - viii) Sélection et évaluation de projets d'investissement majeurs et prise d'une décision quant à leur financement, sur la base de principes économiques et écologiques judicieux et des normes internationalement reconnues.
- D. Recommandent les initiatives ci-après dans le cadre de la mise en place d'un réseau intégré de transport euro-asiatique :
- i) Efforts concertés des pays et de toutes les autres parties intéressées pour assurer la mise en place rapide de routes/réseaux de transport dans chacun des corridors euro-asiatiques et leur développement sur la base de principes économiquement rationnels; promotion de la continuité et du développement harmonieux et effectif des transports dans la région en basant les nouveaux réseaux des corridors euro-asiatiques sur les réseaux de transport déjà mis en place par la CEE-ONU, la CESAP, l'UE et l'OSJD;
  - ii) Adoption de mesures progressives, pragmatiques et concrètes dans tous les corridors euro-asiatiques pour assurer l'harmonisation des cadres juridiques, en particulier pour ce qui est d'optimiser les procédures de passage des frontières, de façon à réduire les retards excessifs subis par les entrepreneurs de transport dans le cadre du trafic international et du trafic de transit;
  - iii) Extension du corridor paneuropéen No 2, notamment à Ekaterinbourg, mesure qui pourrait être envisagée comme une liaison potentielle servant d'interface entre les corridors de transport paneuropéens et les réseaux de transport euro-asiatiques;
  - iv) Essais de trains-blocs de conteneurs le long de chaque itinéraire afin de démontrer la capacité concurrentielle des itinéraires terrestres par rapport aux routes maritimes et de recenser les goulets d'étranglement éventuels;
  - v) Développement du réseau aérien via les régions polaires;
  - vi) La CEE-ONU et la CESAP doivent achever dès que possible l'élaboration de leur programme conjoint relatif au transport terrestre euro-asiatique, comme suite aux recommandations de la première Conférence de Saint-Pétersbourg (1998); une attention particulière sera accordée à la mobilisation des ressources afin que ce programme soit effectivement opérationnel; en outre, dans le souci d'une approche cohérente de l'élaboration de nouvelles initiatives et sous réserve des ressources disponibles, la CEE-ONU et la CESAP doivent être prêtes à fournir les conseils voulus;
  - vii) Les organisations et programmes internationaux concernés doivent prendre note des recommandations ci-dessus afin d'appuyer éventuellement leur mise en œuvre.

- E. Recommandent que la prochaine conférence internationale Europe-Asie sur les transports se tienne dans deux à trois ans pour faire le point des progrès accomplis en matière de transport terrestre euro-asiatique et aborder les principaux problèmes qui se posent à ce sujet; il faudrait également envisager la création d'un secrétariat permanent.
  
- F. Expriment leur reconnaissance au Gouvernement de la Fédération de Russie pour l'organisation de cette conférence; notent les efforts entrepris par les États participants pour appliquer les accords internationaux sur le développement et la facilitation de services de transport efficaces, sûrs et écologiquement rationnels dans le contexte euro-asiatique; notent également la contribution positive du secteur privé à l'amélioration des services de transport de voyageurs et de marchandises à travers l'Europe et l'Asie.

---

Saint-Pétersbourg, le 13 septembre 2000

Note : Cette déclaration a été publiée en anglais et en russe, les deux versions faisant foi.

**Liste des États et des organisations internationales représentés à la  
deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports  
(Saint-Petersbourg, 12 et 13 septembre 2000)**

Six cent six représentants des États et des organisations ci-après ont pris part à la Conférence.

**États**

Allemagne	Kazakhstan
Azerbaïdjan	Lettonie
Bélarus	Lituanie
Belgique	Mongolie
Bulgarie	Norvège
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Cuba	République de Corée
Danemark	République de Moldova
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni
Fédération de Russie	Slovaquie
Finlande	Suède
France	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Turquie
Iran	Ukraine
Italie	Yougoslavie
Japon	

**Organisations internationales**

Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN)  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)  
Conférence européenne des ministres des transports (CEMT)  
Commission européenne (CE)  
International Police and Road Transport Organization (ITPRTO)  
Union internationale des transports routiers (IRU)  
Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD)  
Union de la Russie et du Bélarus  
Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU)  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
Banque mondiale

**Organisations non gouvernementales et organismes privés**

Les représentants de 185 organisations non gouvernementales (ONG) et organismes privés ont participé à la Conférence.

-----